

Actualités Syndicales SUD SANTE SOCIAUX

Samusocial de Paris
Bulletin mensuel n° 2

Point fort :

REPRISE DES REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE :

La section syndicale Sud Santé Sociaux du Samusocial de Paris, reprend les réunions d'information syndicale. Originellement dénommées « RMIS » (Réunions Mensuelles d'Information Syndicale), elles correspondent à ce qu'on appelle couramment l'« HIS » (Heure d'Information Syndicale). Chaque salarié a droit à une heure d'HIS par mois, cumulable sur trois. Comme nous l'indiquions sur le bulletin précédent, nous avons prévu 13 réunions de ce type, sur les 13 sites principaux du Samusocial de Paris (CHUs, LHSS, LAM, etc.). Malgré les contretemps, nous avons réussi à maintenir le cap et à en réaliser 11 sur 13, 2 autres restant en attente plus celle sur le CHU Royal à prévoir.

Première leçon que nous en tirons : l'information de la tenue de ces réunions ne circule pas toujours très bien, si l'on se limite à utiliser les canaux habituels de communication entre les différents services, à savoir le mail, le téléphone et les panneaux d'affichage. De plus, tous les sites ne fonctionnent pas de la même façon, et les responsables de structures n'incluent pas toujours l'information des salariés de la tenue de ces réunions dans leurs tâches. Cela signifie qu'aux prochaines réunions syndicales, nous devons aller sur place tracter en main propre pour informer les salariés, 3 ou 4 jours avant.

Les questions qui reviennent le plus, sont la pose des congés, notamment pour les travailleurs de nuit, les heures supplémentaires et la vacance de cadres sur plusieurs sites, avec une surcharge chez certains responsables de structure qui cumulent la gestion de plusieurs sites, et celle des salariés qui font « office de cadre » en passant eux-mêmes les commandes, gérant les planning, la logistique et les livraisons. La qualité des services rendus aux usagers s'en fait ressentir. Les salariés ne comprennent pas par ailleurs pourquoi, alors qu'ils sont demandeurs d'heures supplémentaires, et que l'on est souvent en sous-effectif, le Samusocial de Paris recrute de plus en plus des intérimaires et des vacataires, ce qui surcharge notamment les salariés qui doivent en permanence former ces nouveaux.

Toute une série d'autres questions sont remontées lors de ces RMIS. Nous allons nous y atteler méthodiquement afin d'apporter la meilleure réponse possible aux salariés.

AUTRES ACTUALITES :

Les abysses du parcours de formation professionnelle :

Le mois dernier nous indiquions les différentes difficultés rencontrées par des salarié(e)s du Samusocial de Paris dans leurs démarches : problèmes de délais, possibilité de se libérer du travail pour envoyer les dossiers à temps, accessibilité du standard UNIFAF, etc. Mais nous étions loin d'imaginer les suites. En effet, alors que tout s'était bien enclenché pour un salarié qui souhaitait se former dans le paramédical pour évoluer, après tout un périple de démarches, voilà que nous apprenons qu'au moment de la réalisation de ses premiers stages, il ne le pouvait pas, car n'était pas à jour de ses vaccins spécifiques au métier. Cela nous pose question. Pourquoi ce salarié n'était pas informé de cette contrainte professionnelle à l'avance ? Est-ce à la charge du salarié de s'en tenir informé, à l'employeur de tenir à jour le suivi des vaccins spécifiques de ses employés dans le paramédical ou à l'organisme de formation ou encore à l'OPCA/OPACIF de prévenir suffisamment à l'avance ?

Les limbes du numérique :

Nous sommes régulièrement confrontés à des salariés en difficultés économiques suite à des retards de versements du complément de salaire, en cas de longue maladie, du fait de la non réception par l'assurance maladie, du « volet assurance maladie » de l'arrêt maladie, d'un dysfonctionnement de la télétransmission par le professionnel de santé et/ou la non réception par le Samusocial de Paris, du relevé des indemnités journalières. Nous rencontrons le même type de problèmes avec la prévoyance, pour les arrêts maladie au-delà de 6 mois, ou avec les congés maternité. Plusieurs salarié(e)s, souvent approchant l'âge de la retraite, ne sont pas forcément à l'aise avec le numérique, le compte ameli.fr, etc. Ils se retrouvent donc souvent dans des conditions particulièrement précaires, à l'heure du tout « numérique ». Nous ne pouvons pas oublier ceux qui subissent la fracture numérique. Cela n'est pas digne d'une démocratie.

Débat sur le statut des hébergements au Samusocial de Paris :

Actuellement un grand débat anime le CHSCT du Samusocial de Paris, au sujet de la nature de l'hébergement. Faisons-nous de l'intermédiation locative, ou du logement d'urgence et d'insertion ? Pouvons-nous assimiler les CHUs à des « CHRS », sous l'égide de la loi de 2002, faisant des chambres des usagers des lieux privatifs, avec frigidaire, coin cuisine, verrous aux portes et participation financière ? Selon que nous sommes dans l'une ou l'autre des situations, les missions ne sont pas les mêmes, le périmètre d'intervention du CHSCT est différent. Sauf que nous nageons dans le flou le plus total quant aux choix du Samusocial de Paris en la matière. Cela implique un flou des missions du CHSCT. Il est urgent que les choses se fassent dans la transparence et la clarté afin de déterminer les responsabilités de chacun. Le contraire serait irresponsable vis-à-vis des salariés et des usagers.

Mail : sudsamusocialdeparis75@gmail.com

Tel : 06 08 04 16 62